

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2017



DELIBERATION N° 3

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.ELGART (pouvoir à L.DARRIBEROUGE) M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), C.ORDONNES (pouvoir à MJ ROQUES), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), G.MOSCHETTI (pouvoir à S.PUYO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Absente : N.DAUGA

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire explique que le coût réel des travaux d'extension de l'école Jean Baptiste Lanusse étant supérieur à la prévision initiale, il convient de majorer des crédits sur l'opération 107, Ecoles, à hauteur de 105 000 € et de diminuer les crédits de l'opération 34, réseaux de voirie, qui s'avère excédentaire (économie sur la prévision initiale des travaux de Matignon).

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>
21312(21)-211-107 : bâtiments scolaires	105 000,00		
2151(21)-820-34 : Réseaux de voirie	-105 000,00		
Total	0,00		

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **décide** de modifier les crédits ouverts au budget 2017 comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 7 novembre 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/11/2017